



A retenir

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DOREE ET FLAVESCENCE DOREE

Des adultes de cicadelles sont toujours observées.
Des symptômes sont visibles au vignoble.

TORDEUSES DE LA GRAPPE : EUDEMIS

Le vol de 3^{ème} génération et le dépôt de pontes se poursuivent.

OÏDIUM

La situation se stabilise.

Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles ».

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

2. Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

3. Il est formellement interdit de mélanger pyréthrianoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrianoïde en premier.

4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

5. Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.

Pour en savoir plus : la note nationale BSV « [Les abeilles, des alliées pour nos cultures: protégeons-les !](#) » ou consultez le site www.itsap.asso.fr



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambres d'agriculture de
l'Aude, du Gard, de
l'Hérault/ADVAH, des
Pyrénées-Orientales,
Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
IFV, FREDON Occitanie,
DRAAF Occitanie



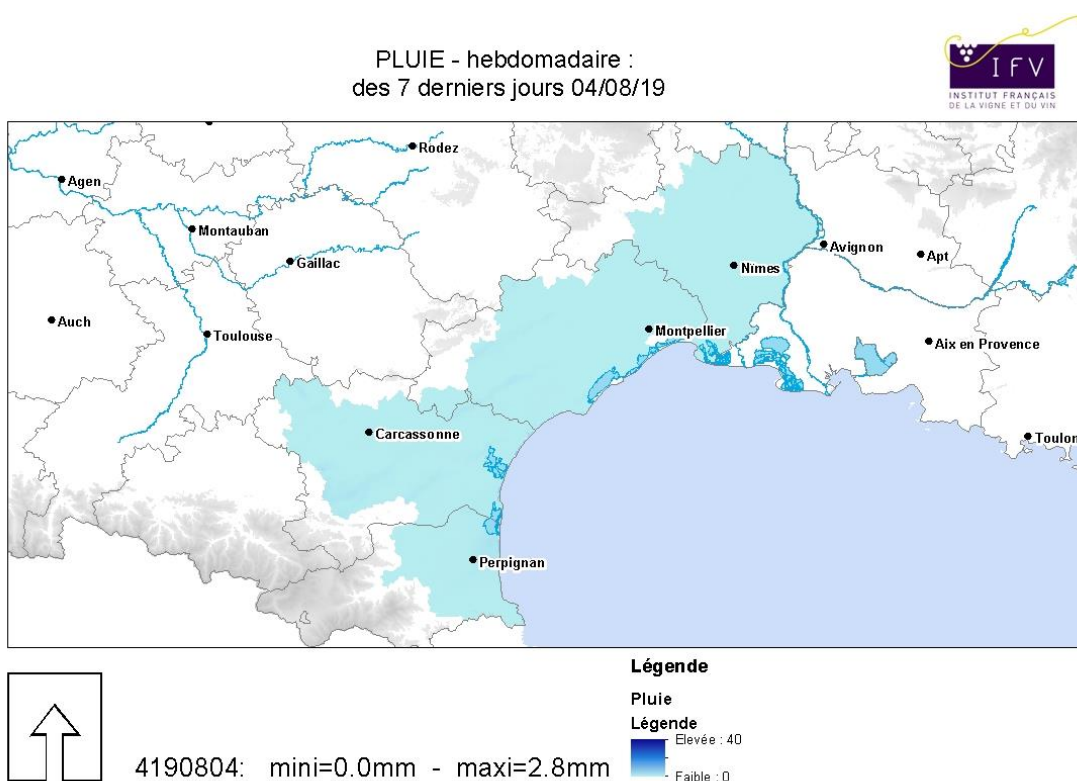
ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action pilotée par le Ministère
chargé de l'agriculture et le
ministère chargé de l'écologie,
avec l'appui financier de
l'Agence Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués au
financement du plan Ecophyto.

PLUVIOMETRIE

		29-juil.	30-juil.	31-juil.	1-août	2-août	3-août	4-août
AUDE	ALAIGNE	0	0	0	0	0	0,1	0
	LEZIGNAN	0	0	0,2	0	0	0	0
	NARBONNE	0	0	0	0	0	0	0
	CAZILHAC	0	0	0,1	0	0	0	0
	LIMOUX	0	0	0,2	0	0	0	0
GARD	BARJAC	0	0	0	0	0	0	0
	CARDET	0	0	0	0	0	0	0
	CHUSCLAN	0	0	0	0	0	0	0
	SAINT-GILLES	0	0	0	0	0	0	0
	VILLEVIEILLE	0	0	0	0	0	0	0
	AIGUES-MORTES	0	0	0	0	0	0	0
HERAULT	VALFLAUNES	0	0	0	0	0	0	0
	OLONZAC	0	0	0	0	0	0	0
	SAINT-JEAN-DE-FOS	0	0	0	0	0	0	0
	MARSEILLAN	0	0	0,2	0	0	0	0
	POUZOLLES	0	0	0,1	0	0	0	0
	PUISSERGUIER	0	0	0,8	0	0	0	0
PO	ESTAGEL	0	0	0,2	0	0	0	0
	PIA	0	0	0,4	0,3	0	0	0
	LAROQUE-DES-ALBERES	0	0	0	0	0	0	0
	LLUPIA	0	0	0,1	0	0	0	0,6
	RODES	0	0	0	0	0	0	0,6

Carte : répartition des pluies hebdomadaires selon échelle du min au max (0 à 40 mm) - Source IFV :



STADES PHENOLOGIQUES

× Vignoble régional

Dans les parcelles observées, les stades phénologiques varient de :

- « **fermeture de la grappe** » (stade 33 ou L ou BBCH 77). dans les secteurs tardifs et/ou parcelles tardives
- à « **fin véraison** » (stade 37 ou BBCH 89) dans les parcelles précoces en zone précoce.

Les stades majoritairement observés sont « **début véraison** » (stade 35 ou BBCH 81) et « **mi véraison** » (stade M ou 36 ou BBCH 85).



Stade « mi véraison »

CICADELLE VECTRICE DE LA FLAVESCENCE DOREE (Scaphoideus titanus) ET FLAVESCENCE DOREE

× Vignoble régional

Des adultes (forme ailée) de cicadelle vectrice de la flavescence dorée sont toujours observés dans les parcelles, en nombre parfois encore important.

Des symptômes de la maladie sont visibles au vignoble.

Les caractéristiques de l'expression de la maladie sont :

- la décoloration du feuillage (rougissement pour les cépages rouges, jaunissement pour les cépages blancs) plus ou moins bien délimitée par les nervures. Les feuilles deviennent « cassantes » et s'enroulent en fonction des cépages, le dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies partiellement ou totalement flétries qui peuvent aller jusqu'à la chute complète des grappes,
- l'aoûtement absent ou partiel, aspect caoutchouteux des sarments, qui donne un port « retombant » à la souche atteinte.

Ces dégâts sont observés jusqu'à la chute des feuilles.



Larve de cicadelle vectrice

Evaluation du risque : dès à présent, il est primordial de repérer et de marquer les souches atteintes pour les arracher le plus tôt possible.



Symptômes de flavescence dorée

TORDEUSES DE LA GRAPPE

- **Eudémis** (*Lobesia botrana*)
- **Situation aux vignobles**

- × **Vignoble régional**

Le vol de 3^{ème} génération est en cours.

- × **Aude**

Le vol de 3^{ème} génération est en cours dans les secteurs précoces de l'est du département. Des pontes sont observables en quantité variable selon la précocité et la sensibilité des parcelles. Des perforations de G2 sont observables.

A l'ouest, le vol vient à peine de commencer avec les toutes 1^{ères} prises de papillons. Des pontes en quantité négligeable peuvent être observées. Des perforations de G2 sont observables avec parfois encore la larve de type L5 active sur secteur très tardif.

- × **Gard**

Le vol de 3^{ème} génération a débuté sur tous les secteurs habituellement sensibles.

Des pontes fraîches sont observées sur secteurs précoces depuis la semaine dernière et en secteurs tardifs (nord du département) depuis le début de cette semaine. Des dépassements de seuil sont fréquemment atteints sur les secteurs habituellement sensibles.

- × **Hérault**

Le vol de la 3^{ème} génération se poursuit dans toutes les zones (précoce, moyenne et tardive).

Des pontes à tous les stades sont visibles en zones précoce et moyenne.

Les 1^{ères} éclosions sont observées en zone précoce.

Le dépôt de pontes est variable mais il peut être parfois très important (jusqu'à 164 pontes viables pour 100 grappes).

Les 1^{ères} pontes fraîches sont notées en zone tardive.

- × **Pyrénées-Orientales**

Le vol de 3^{ème} génération a débuté.

Les dépôts de pontes sont observés dans les secteurs des Aspres 1^{ers} Coteaux, de la Moyenne et Haute Vallée de l'Agly, du Bas Conflent et Fenouillèdes Vallée.

Les dépôts de pontes sont encore visibles dans La Plaine Nord et Sud Tech et le Cru Banyuls.

Données de la modélisation

- ✓ **LOB** (modélisation arrêtée au 04 août)

		Début du vol de 3 ^{ème} génération (5 % des imagos) à partir du	Début des pontes de 3 ^{ème} génération (5 % des pontes) à partir du	Début des éclosions de 3 ^{ème} génération (5 % des larves L1) à partir du
Aude	Alaigne	08-août	12-août	
	Carcassonne	02-août	07-août	14-août
	Leucate	24-juil	28-juil	03-août
	Lezignan	22-juil	26-juil	02-août
	Narbonne	27-juil	31-juil	08-août
Gard	Bagnols sur Cèze	19-juil	24-juil	31-juil
	Bourdic	21-juil	25-juil	01-août
	Cardet	22-juil	26-juil	02-août
	Générac	21-juil	26-juil	02-août
	Sommières	19-juil	24-juil	30-juil
	Tavel	25-juil	29-juil	05-août
	Vauvert	15-juil	19-juil	25-juil
Hérault	Olonzac	22-juil	26-juil	02-août
	Laurens	24-juil	28-juil	04-août
	Prades sur Vernazobres	20-juil	25-juil	31-juil
	Béziers	24-juil	28-juil	03-août
	Villemagne	30-juil	04-août	11-août
	Marseillan	20-juil	24-juil	31-juil
	Pouzolles	19-juil	24-juil	30-juil
	Plaissan	20-juil	24-juil	30-juil
	Saint Jean de Fos	17-juil	21-juil	27-juil
	St Christol	20-juil	25-juil	01-août
	Frontignan	20-juil	24-juil	31-juil
Valflaunès	21-juil	26-juil	01-août	
Pyrénées Orientales	Laroque des Albères	14-juil	18-juil	23-juil
	Perpignan	16-juil	20-juil	25-juil
	Saint Paul de Fenouillet	30-juil	03-août	11-août

Evaluation du risque : réaliser le suivi du vol, du dépôt des pontes et de leur évolution et celui des éclosions.

Seuil indicatif de risque : 5 à 10 pontes pour 100 grappes.

• **Eulia** (*Argyrotaenia pulchellana*)

× **Hérault**

Des papillons sont notés dans les pièges en nombre variable. Quelques larves sont observées.

Evaluation du risque : surveiller le vol.

• **Pyrale du Daphné** (*Cryptoblabes gnidiella*)

× **Gard**

Les intensités de captures restent faibles cette semaine en secteurs sensibles.

Les 1^{ers} dégâts sont observés en secteurs sensibles sur parcelle présentant des cochenilles.

× **Hérault**

Des papillons sont notés dans plusieurs pièges, principalement en zone littorale.

Les 1^{ères} larves sont visibles au vignoble.

× Pyrénées-Orientales

Des papillons sont comptabilisés dans les pièges du réseau de suivi, leur nombre reste faible.



Photo de gauche : larve de *Cryptoblabes gnidiella* – photo droite : papillon

Des larves sont observées au sein de quelques grappes.

Evaluation du risque : la surveillance du vol doit se poursuivre.

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation aux vignobles

× Vignoble régional

Peu à pas d'évolution de la maladie.

× Aude

Pas d'évolution de la maladie.

× Gard

Pas d'évolution des symptômes cette semaine. Le nombre de parcelles touchées reste faible au niveau départemental.

× Hérault

Par unité agroclimatique, le stade dominant observé sur le cépage Carignan est le suivant :

- « début véraison » (stade 35 ou BBCH 81) dans le Minervois, dans la Vallée de l'Orb-Lodévois et dans le Nord Montpelliérais ;
- « mi véraison » (stade 36 ou M ou BBCH 85) dans toutes les autres unités agroclimatiques.

La progression de la maladie est faible sur feuilles comme sur grappes. Elle se limite généralement aux parcelles déjà bien atteintes et aux baies non encore vérées.

La situation se stabilise.

× Pyrénées-Orientales

En zones précoces, la véraison avancée dans certaines parcelles stoppe l'avancée de la maladie.

En zone tardive, l'oïdium est toujours visible sur feuilles et grappes avec des fréquences et des intensités qui peuvent être très importantes. La véraison va terminer la sensibilité de la vigne à l'oïdium.

Mesures prophylactiques : Dans les situations où la maladie est mal maîtrisée, favoriser l'insolation et l'aération des grappes. L'oïdium est sensible aux rayons ultra-violet. Cette intervention est à raisonner en fonction des conditions météorologiques annoncées.

Evaluation du risque : la sensibilité des grappes devient nulle à la véraison complète.

Surveiller les symptômes sur grappes.

MILDIOU *(Plasmopara viticola)*

- **Situation aux vignobles**

- × **Vignoble régional**

Peu à pas d'évolution de symptômes cette semaine.

En zone précoce, le stade de forte sensibilité sur grappes est dépassé.

- × **Aude**

Pas d'évolution de la maladie.

Quelques symptômes de type mildiou mosaïque sont observables sur le département.

- × **Gard**

Aucune évolution n'est observée cette semaine. Aucun symptôme de rot brun n'est observé à ce jour. La pression reste faible à l'échelle du département.

- × **Hérault**

Très localement, du mildiou mosaïque est encore visible.

Aucun nouveau symptôme sur feuilles et sur grappes n'est découvert.

Pas d'évolution de la maladie notée cette semaine.

- × **Pyrénées-Orientales**

Des taches sont toujours présentes sur le jeune feuillage.

Le mildiou mosaïque est présent.

Sur grappes, peu de symptômes de rot brun sont observés en zones tardives.

Evaluation du risque : la fin de sensibilité des baies au rot brun est atteinte quand la baie est véree.

Surveiller les symptômes.

CICADELLE VERTE

- × **Vignoble régional**

Quelques larves sont visibles, sans jamais dépasser le seuil indicatif de risque dans les parcelles observées.

Des symptômes sont localement visibles.

Evaluation du risque : le risque est très faible à ce jour. Surveiller l'évolution des populations larvaires.

Seuil indicatif de risque : 200 larves pour 100 feuilles

BLACK ROT *(Guignardia bidwellii)*

- **Situation aux vignobles**

- × **Vignoble régional**

Pas d'évolution de symptôme cette semaine.

Evaluation du risque : surveiller les symptômes sur grappes.



Taches de black rot

POURRITURE GRISE (*Botrytis cinerea*)

× Aude

Pas de présence de la maladie.

× Hérault et Pyrénées-Orientales

Des symptômes sur grappes sont visibles sur quelques parcelles. Ils sont observés essentiellement sur des foyers de perforations de 2^{ème} génération d'eudémis.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.

Mesures prophylactiques :

Favoriser les mesures réduisant les entassements de végétation.



Botrytis cinerea sur feuilles

ASPERGILLUS CARBONARIUS

× Hérault

Des symptômes sur grappes sont observés, liés à des perforations de la 2^{ème} génération de tordeuses de la grappe. Les fréquences maximales d'attaque peuvent atteindre 8 %.

× Pyrénées-Orientales

Quelques très faibles symptômes sont visibles. Ils sont observés sur des foyers de perforations de 2^{ème} génération d'eudémis principalement.

Evaluation du risque : surveiller l'apparition de symptômes sur grappes.

ACARIENS

× Hérault

Dans les parcelles de référence, une prédominance d'acariens utiles (typhlodromes) est notée et aucun dépassement de seuil n'est observé.

Evaluation du risque : Dans les parcelles à risque, surveiller l'évolution des populations d'acariens nuisibles et utiles.

Seuil indicatif de risque : 30 feuilles occupées par au moins une forme mobile d'acarien nuisible en l'absence d'acarien utile.

MALADIES DU BOIS

× Vignoble régional

Des symptômes de Black-Dead-Arm et/ou d'esca sont localement visibles.
Les 2 formes (lente et apoplectique) sont observées.

Evaluation du risque : repérer les souches exprimant des symptômes qui pourront être gérés par la voie prophylactique.

METCALFA PRUINOSA

× Hérault et Pyrénées-Orientales

Des larves sont visibles au vignoble.

Evaluation du risque : Le risque est très faible. Leur présence, si elle reste limitée, n'est pas directement nuisible pour la vigne.



Larves de Metcalfa pruinoso

COCHENILLES

× Gard, Hérault et Pyrénées-Orientales

Des larves (lecanines, farineuses et floconneuses) sont visibles au vignoble.



Larves de cochenilles

Evaluation du risque : il est lié à l'historique de la parcelle.

INCENDIE

× Gard

Suite aux incendies de la semaine dernière (mardi et vendredi), de nombreuses parcelles de vignes ont été touchées. Des dégâts importants sont observés sur les communes de Générac, Vauvert, Beauvoisin et St Gilles. Les dégâts vont de quelques rangées touchées à la totalité des ceps brûlés. L'urgence est de contacter son assurance, de faire les déclarations, mais aussi de porter plainte à la gendarmerie

Attention :

- Si une parcelle est visuellement peu touchée ou seulement en partie, les fumées ont tout de même pu déposer des particules odorantes sur toute la vigne, apportant des goûts de fumée et de brûlé au raisin. Il est recommandé d'isoler la vendange, voire de ne pas récolter en fonction de la gravité de la situation. Il est donc très important de mentionner la totalité de la parcelle dans ses déclarations car le préjudice va au-delà de la partie visuellement impactée.
- Si une parcelle est atteinte par du retardant (largué par les bombardiers), il faut de la même façon la déclarer car le raisin devient impropre à la consommation si le produit n'est pas lessivé.



Dégâts sur vigne brûlée par incendie

Crédit photos : Chambres d'agriculture de la zone Languedoc-Roussillon - Groupe Guide des Vignobles Rhône-Méditerranée

**REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ
(REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)**

Ce Bulletin de Santé du Végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de l'ADVAH / Chambre d'agriculture de l'Hérault avec la participation du comité de validation et élaboré sur la base des observations réalisées par les Chambres d'agriculture de l'Aude, du Gard, de l'Hérault et des Pyrénées-Orientales, l'ADVAH, Pérès SAS, Ets Touchat, Ets Perret, FREDON Occitanie, La Cave coopérative d'Ouveillan.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.